

## **ÉVALUATION D'OPÉRATION REFUGE**

### **POINTS SAILLANTS**

**Division de l'évaluation de programme,  
SCHL,  
Mai 1994**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>HISTORIQUE</b>	<b>1</b>
<b>1. UTILITÉ DU PROGRAMME ET RÉALISATIONS DANS LE CADRE D'OPÉRATION REFUGE</b>	<b>2</b>
<b>2. QUI SE SERT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT D'OPÉRATION REFUGE</b>	<b>4</b>
<b>3. SERVICES ET UTILISATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT</b>	<b>5</b>
<b>4. INCIDENCE D'OPÉRATION REFUGE</b>	<b>6</b>
<b>5. RÉSUMÉ : POINTS SAILLANTS</b>	<b>7</b>

### **ANNEXES:**

- A. Profil des clientes d'Opération refuge**
- B. Profil d'utilisation des maisons d'hébergement d'Opération refuge**

### **A. DÉMARCHE**

- La SCHL a procédé à l'évaluation du programme OPÉRATION REFUGE au cours de la période de 1992 à 1994, parallèlement à l'évaluation globale de l'initiative fédérale en matière de violence familiale.
- La SCHL a fait circuler des rapports d'évaluation auprès des groupes externes pour leur permettre d'examiner et de commenter les documents.
- Le rapport d'évaluation a été remis aux gouvernements provinciaux et territoriaux, aux organisations autochtones, aux associations de maisons de transition, aux organismes non gouvernementaux et à d'autres groupes d'intérêt.
- Les commentaires serviront au moment de la révision du rapport.
- Le rapport final sera envoyé à Santé Canada et à tous les organismes consultés.

### **B. PORTÉE DE L'ÉVALUATION**

L'évaluation a porté sur une gamme de points qui doivent être considérés lorsqu'il s'agit de programmes du gouvernement fédéral, notamment:

- la raison d'être du programme;
- l'atteinte des objectifs du programme;
- l'incidence du programme;
- la structure et l'application du programme.

### **C. POINTS À DISCUTER**

Cinq principaux points :

1. Utilité du programme et réalisations dans le cadre d'Opération refuge
2. Qui sont les clientes des maisons d'hébergement
3. Services offerts par les maisons d'hébergement et utilisation de ces maisons
4. Incidence du programme Opération refuge
5. Points saillants

## **1. UTILITÉ DU PROGRAMME ET RÉALISATIONS DANS LE CADRE D'OPÉRATION REFUGE**

- **LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES CONSTITUE UN PROBLÈME SÉRIEUX ET LES MAISONS D'HÉBERGEMENT NE PARVIENNENT À SATISFAIRE QU'UNE PARTIE DE LA DEMANDE**

L'Enquête sur la violence envers les femmes menée par Statistique Canada en 1993 a fourni les premières estimations nationales sur la gravité du problème de la violence conjugale au Canada (d'après la définition d'une voie de fait dans le Code criminel).

- Une femme sur quatre est victime de violence conjugale à un moment donné dans sa vie; 44 % d'entre elles ont été battues au moyen d'une arme et la moitié ont subi des blessures corporelles.
  - 312 000 femmes ont été victimes de violence conjugale au cours de l'année 1992-1993.
  - 40 % des femmes quittent leur conjoint maltraitant et la plupart (77 %) vont habiter avec des amis ou des membres de leur famille.
  - En 1993, il existait au Canada plus de 370 maisons d'hébergement pour les femmes victimes de mauvais traitements : 80 % étaient des logements d'urgence ou de première étape.
  - En 1992-1993, environ 12 % (40 000) des femmes victimes de violence conjugale voulaient demeurer dans une maison d'hébergement (d'après l'Enquête sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées, 1992-1993 effectuée par Statistique Canada). Environ trois fois plus de femmes ont contacté une maison d'hébergement à titre de clientes non hébergées. Seulement 25 % des femmes violentées par leur conjoint ont fait appel aux services sociaux.
- **OPÉRATION REFUGE A GRANDEMENT CONTRIBUÉ À LA MISE EN PLACE DE SERVICES ADDITIONNELS**
    - Opération refuge est administrée par la SCHL en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les organismes communautaires.
    - Des fonds servant au financement des immobilisations ont été versés pour 458 logements ou chambres situés dans 78 maisons d'hébergement, ce qui a permis d'accroître de 20 % la capacité d'hébergement au Canada.
    - En 1992-1993, plus de 6 000 femmes et de 8 000 enfants ont été accueillis dans les maisons d'hébergement d'Opération refuge, et plus de 20 000 femmes ont eu recours aux services non résidentiels.
    - Le programme Opération refuge a été implanté avec succès dans les régions qui ne disposaient pas auparavant de maisons d'hébergement. La priorité a été accordée aux

**groupes clés comme les femmes autochtones, les femmes vivant en milieu rural, les immigrantes et les femmes handicapées.**

**Le tiers des maisons d'hébergement d'Opération refuge étaient destinées aux collectivités autochtones et 32 % des clientes étaient autochtones.**

**Près du tiers des clientes demeuraient en région rurale.**

**7 % des clientes étaient des immigrantes ou des femmes provenant de diverses cultures étrangères.**

**7 % des clientes étaient des femmes ayant une certaine limitation fonctionnelle et 51 % des maisons d'hébergement étaient accessibles aux personnes handicapées.**

◦ **LES BESOINS D'HÉBERGEMENT SONT ENCORE CONSIDÉRABLES**

- **Il faudrait doubler la capacité d'hébergement afin de répondre à la demande éventuelle de la part des femmes ne recevant pas de services à l'heure actuelle.**
- **Nombre de collectivités n'offrent aucun service : 16 % des femmes violentées ne sont pas au courant de l'existence de tels services et 14 % disent que ces services n'existent pas dans leur collectivité.**

## **2. QUI SE SERT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT D'OPÉRATION REFUGE**

Avec le concours des maisons d'hébergement, un système d'information sur la clientèle a été mis en place pour recueillir des renseignements au cours d'une période de douze mois (1992-1993) sur les femmes qui utilisent les maisons d'hébergement d'Opération refuge. (Voir l'annexe A : Profil des clientes d'Opération refuge)

- Près de la moitié de ces femmes étaient âgées de moins de 30 ans; la moyenne d'âge était de 32 ans.
- La plupart ont des enfants; 56 % des femmes étaient d'ailleurs accompagnées de leurs enfants.
- 85 % des femmes ont dit attribuer à la violence conjugale leur présence à la maison d'hébergement.
- 40 % des femmes ont pris elles-mêmes l'initiative de se rendre à la maison d'hébergement, 26 % ont été aiguillées par un organisme communautaire et 11 % par les services de police.
- En moyenne, les femmes séjournent quinze jours à la maison d'hébergement.
- La plupart disposent de ressources financières limitées :  
33 % travaillent à la maison sans salaire;  
40 % reçoivent de l'aide sociale;  
20 % occupent un emploi rémunéré;  
les deux tiers n'ont pas terminé leurs études secondaires.
- La moitié des femmes ont dû se rendre dans une autre collectivité pour trouver une maison d'hébergement.
- 60 % avaient déjà quitté un contexte de violence auparavant et 45 % avaient eu recours antérieurement à une maison d'hébergement. Le tiers vivaient dans un contexte de violence depuis plus de cinq ans. Le quart ne vivaient pas avec leur conjoint avant d'arriver à la maison d'hébergement.
- Les femmes éprouvent des difficultés à trouver un logement convenable à prix abordable lorsqu'elles quittent la maison d'hébergement :  
2 % se sont rendues dans une maison d'hébergement transitoire;  
4 % ont trouvé un logement subventionné;  
44 % sont retournées chez elles (27 % dans la même situation).
- Au moins 5 % des clientes ont besoin de services spécialisés que les maisons d'hébergement ont de la difficulté à fournir.

### **3. SERVICES ET UTILISATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT**

- Les maisons d'hébergement offrent une très grande variété de services tant aux clientes hébergées qu'aux clientes non hébergées. Les maisons d'hébergement situées dans les petites collectivités offrent des services d'approche et des services auxiliaires dans un vaste secteur.
- Les maisons d'hébergement offrent une variété de types de services pour répondre aux différents besoins de la collectivité :
  - Certaines maisons d'hébergement offrent des services intégrés à ceux des autres organismes communautaires, comme les programmes qui s'adressent aux hommes violents. Certaines maisons fournissent aussi des services aux enfants.
  - Certaines maisons d'hébergement adoptent une approche globale face aux problèmes de violence et traitent la famille en tant qu'entité (y compris le conjoint) en plus de la femme.
  - De nombreuses maisons d'hébergement qui desservent les collectivités autochtones prévoient des cérémonies culturelles et des cours sur la culture autochtone auxquels participent les chefs et les aînés de la collectivité.
  - Les maisons d'hébergement dont les clientes proviennent de différentes cultures étrangères offrent des services adaptés à la langue et à la culture de celles-ci.
- La demande d'hébergement fluctue et un grand nombre de maisons d'hébergement sont débordées : (voir l'annexe B : Profil d'utilisation des maisons d'hébergement d'Opération refuge)
  - Les maisons d'hébergement connaissent une pointe saisonnière pendant les mois d'été.
  - Un plus grand nombre de femmes se présentent aux maisons d'hébergement en début du mois.
  - Un plus grand nombre de femmes se présentent aux maisons d'hébergement les jours de semaine.
  - En moyenne, les maisons d'hébergement d'Opération refuge fonctionnent à 80 % de leur capacité, mais le tiers fonctionnent à pleine capacité tout le temps.
- De nombreuses maisons d'hébergement semblent subir des pressions financières :
  - 40 % des maisons d'hébergement d'Opération refuge ont signalé des problèmes financiers.
  - En moyenne, 20 % des fonds proviennent des campagnes de financement ou d'autres oeuvres de bienfaisance.
  - L'insuffisance des réserves pour le remplacement des immobilisations représente un risque pour la viabilité des maisons d'hébergement.

#### **4. INCIDENCE D'OPÉRATION REFUGE**

- **Opération refuge a permis d'accroître le nombre de services offerts et de mettre en place des services dans les collectivités où ils étaient inexistantes. D'autres collectivités éprouvent des besoins auxquels Opération refuge n'a pu répondre en raison de son budget.**
- **Selon les clientes, les femmes qui ont recours aux services offerts par les maisons d'hébergement et par leur collectivité, après leur départ de la maison d'hébergement, ont moins de chance de retourner dans un contexte violent ou à risque.**
- **La sensibilisation aux problèmes de violence familiale s'est accrue dans les collectivités où le programme Opération refuge a été mis en place.**

**Un plus grand nombre de femmes dénoncent les cas de violence, et la demande de services est plus forte. Les initiatives visant à accroître la sensibilisation doivent être assorties de mesures permettant d'évaluer les répercussions de ces services.**

- **Il faut plus de logements pour les femmes qui quittent les maisons d'hébergement.**

**Des logements transitoires sont requis dans la plupart des collectivités où Opération refuge est en place.**

**Il existe des lignes de conduite relatives au placement prioritaire dans les logements subventionnés, mais ces logements sont limités et le taux de roulement est faible dans les petites collectivités.**

**Il y a un manque de logements de tous genres dans certaines collectivités (particulièrement dans les collectivités autochtones).**

- **Les maisons d'hébergement ont de la difficulté à servir les femmes ayant des besoins spéciaux, comme ceux qui sont liés aux problèmes de santé mentale ou de consommation abusive d'alcool et de drogue. Il faut une coordination des services communautaires.**



## **5. RÉSUMÉ : POINTS SAILLANTS**

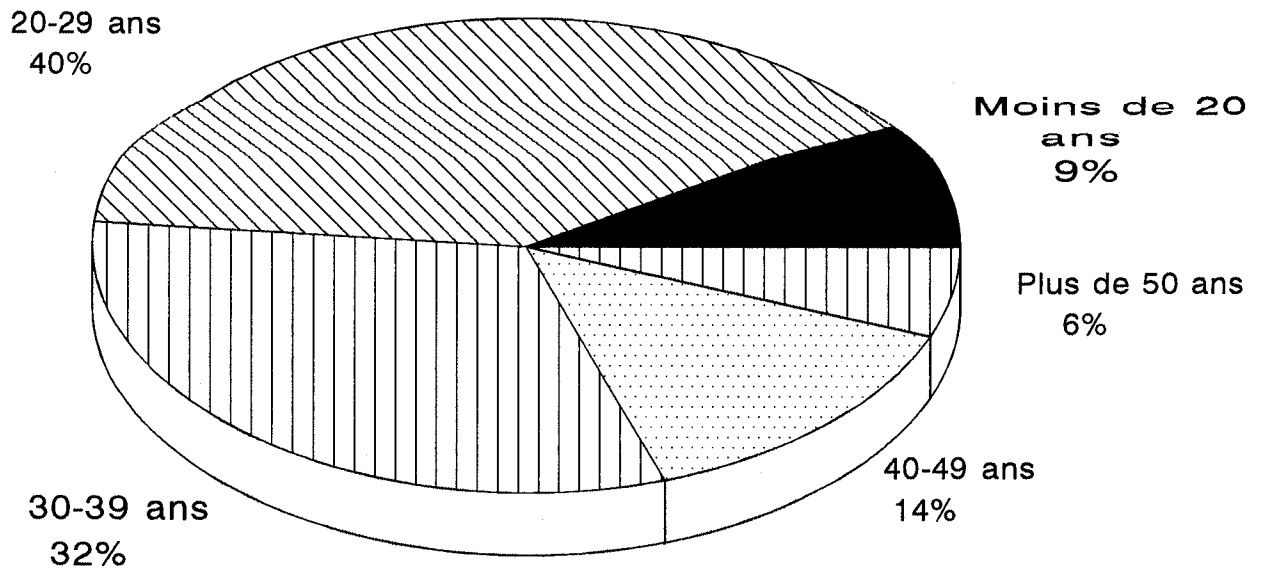
- **La collaboration et le partenariat sont nécessaires entre les gouvernements et les collectivités afin de régler le problème.**
- **Il existe encore de nombreux besoins non satisfaits qui nécessitent l'élaboration de politiques.**
- **Une approche globale est nécessaire afin de répondre aux besoins de logement provisoire et à long terme (y compris le logement transitoire et abordable).**
- **Il importe de s'échanger l'information sur les différents types de services offerts et les approches utilisées.**
- **Prendre en considération la viabilité à long terme des maisons d'hébergement existantes.**
- **Élaborer des stratégies permettant de répondre aux besoins spéciaux.**

**ANNEXE A**

**PROFIL DES CLIENTES D'OPÉRATION REFUGE**

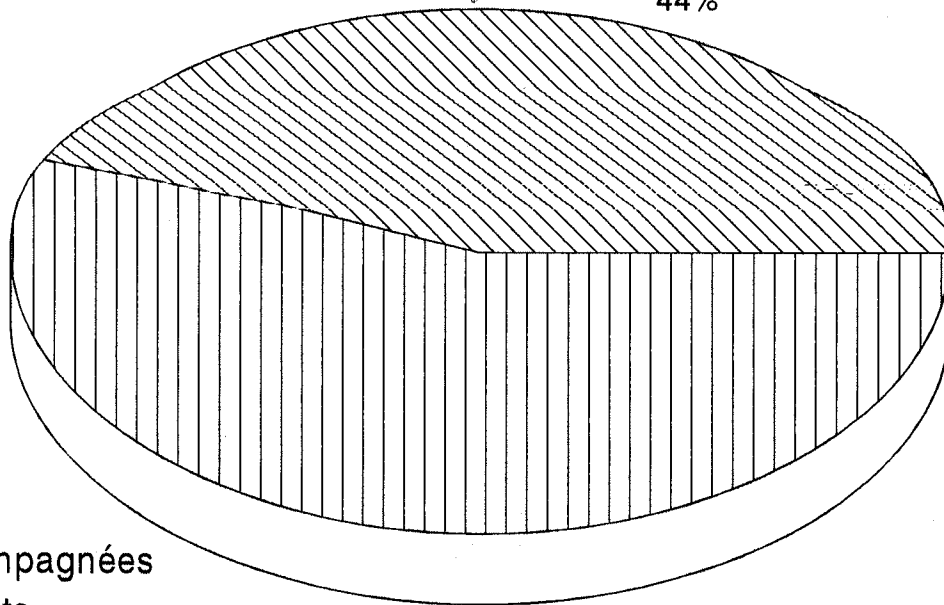
**Source : Système d'information sur la clientèle pour l'évaluation  
d'Opération refuge, SCHL, 1993**

# ÂGE DES CLIENTES DES MAISONS D'HÉBERGEMENT



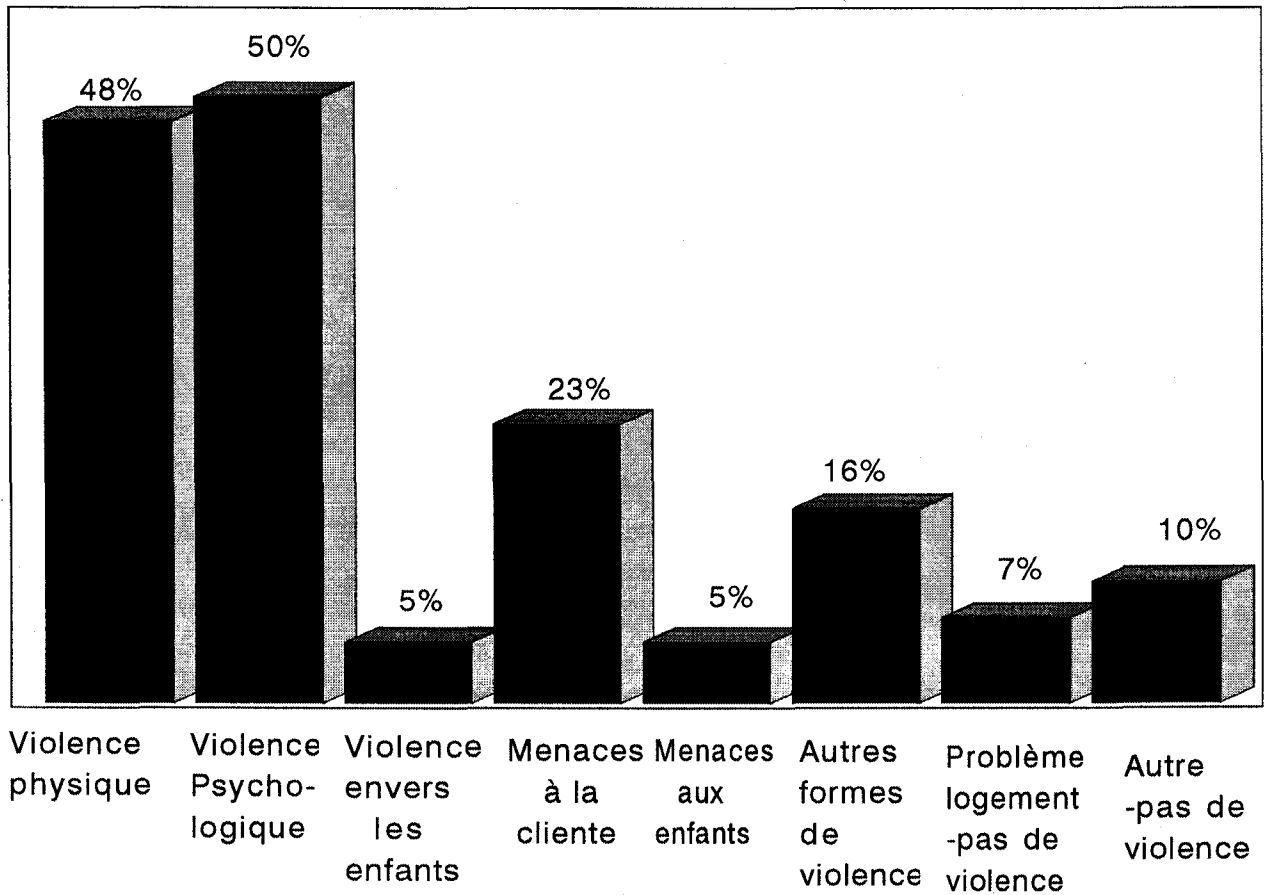
# PRÉSENCE D'ENFANTS

Clientes non accompagnées d'enfants  
44%

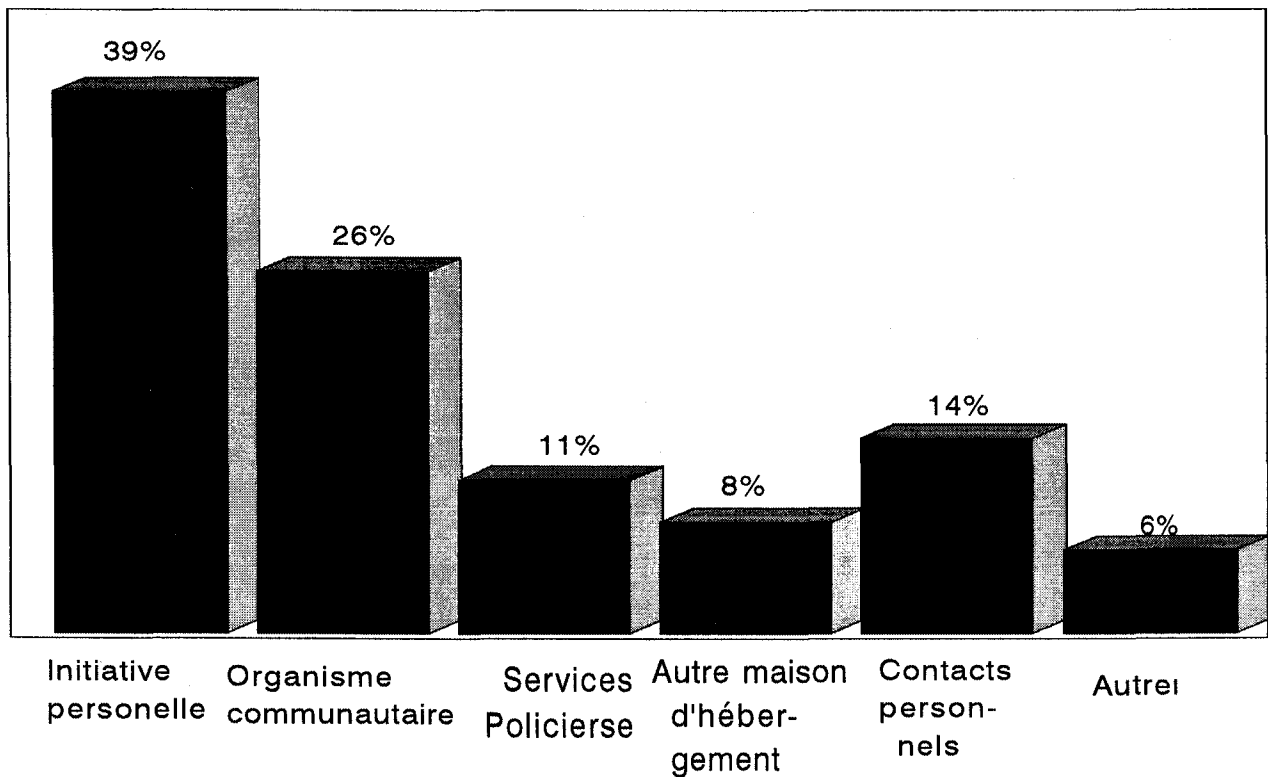


Clientes accompagnées  
de leurs enfants  
56%

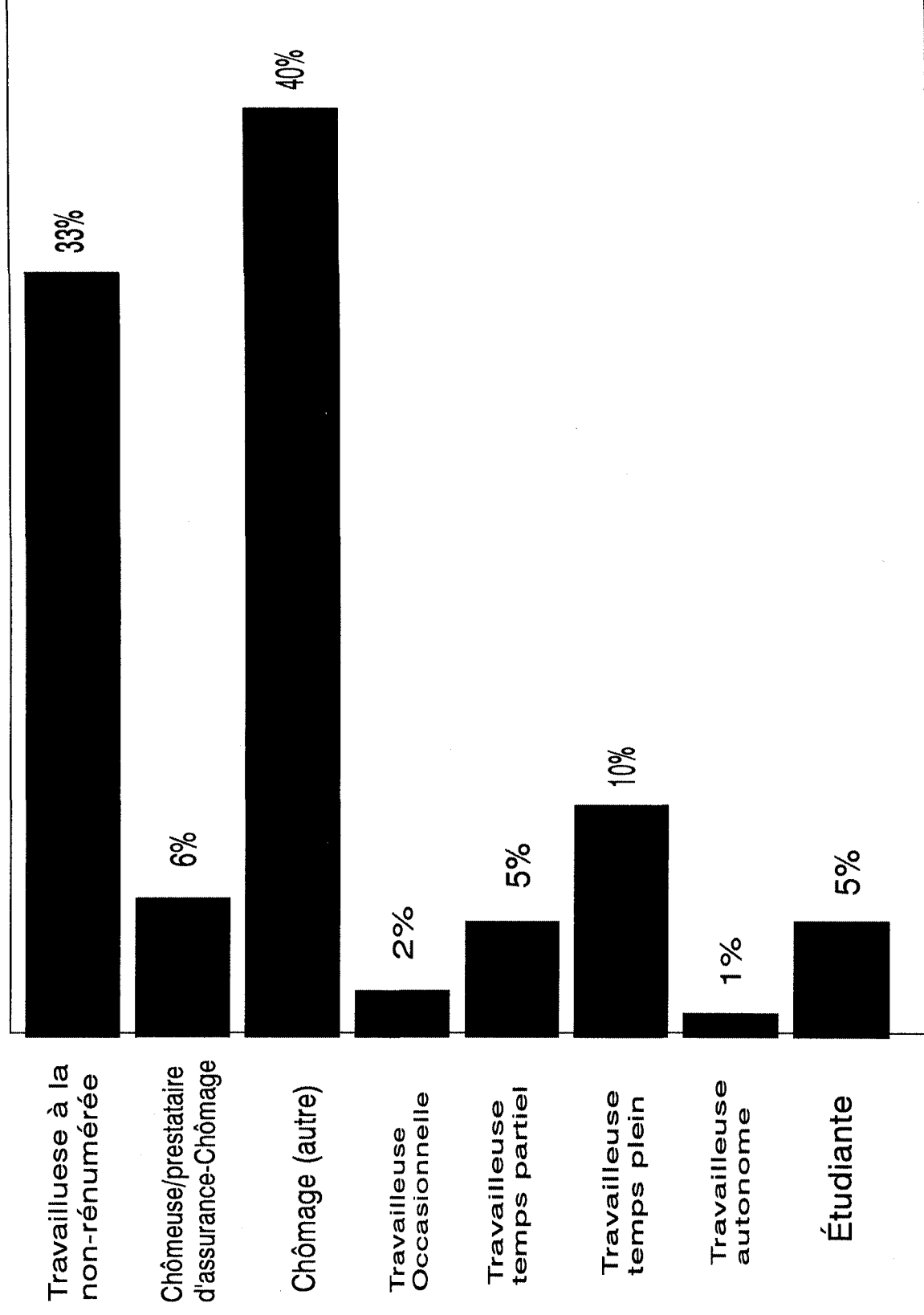
# RAISONS DE LA PRÉSENCE DES CLIENTES À LA MAISON D'HÉBERGEMENT



## AIGUILLAGE

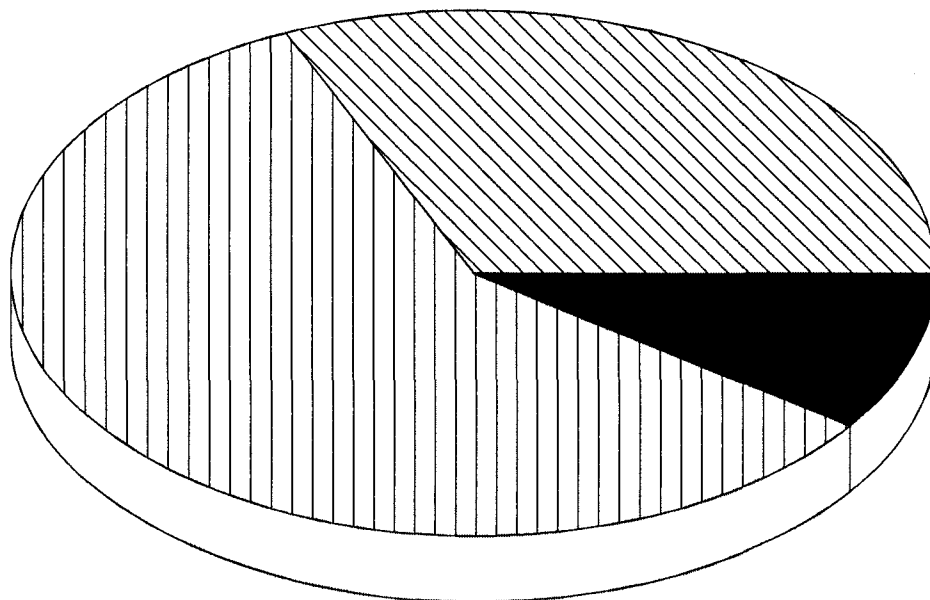


## SITUATION DES CLIENTES HÉBERGÉES



# ANTÉCÉDENTS DES CLIENTS HÉBERGÉS

Quittent première fois un contexte de violence  
32%

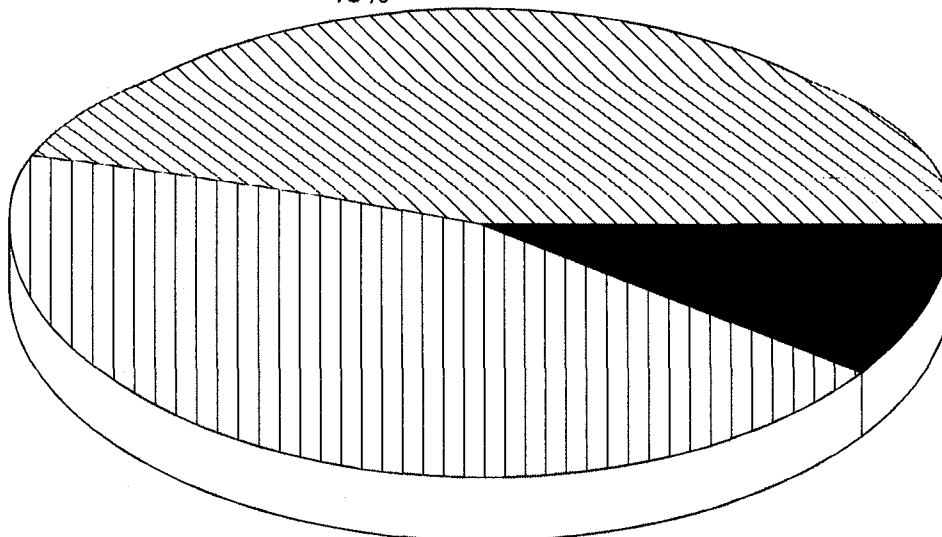


Données inconnues  
10%

Ont déjà quitté un contexte de violence auparavant  
59%

# RECOURS AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT PAR LES CLIENTS

Ont recours pour la première fois à une maisons  
d'hébergement  
45%

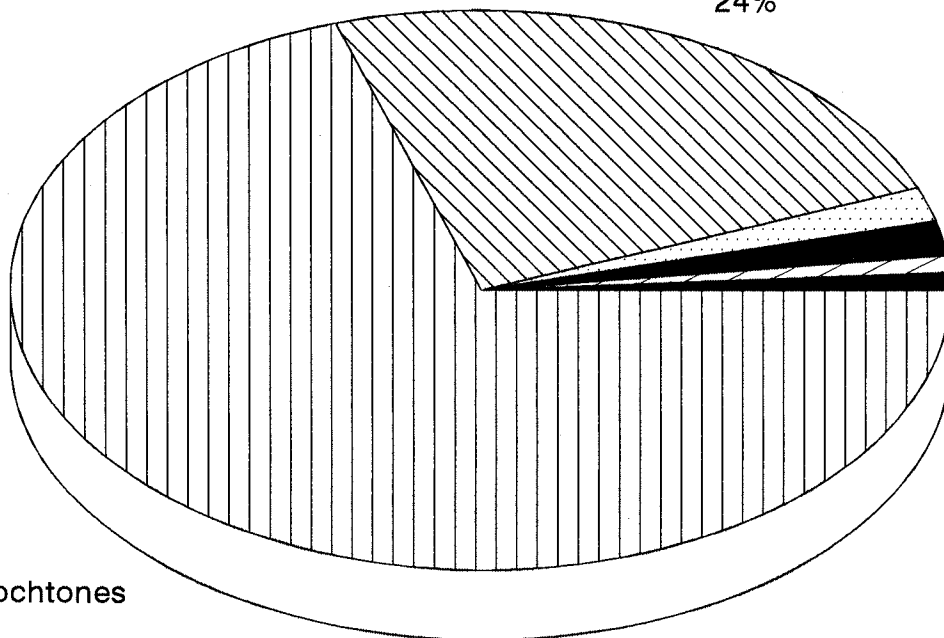


Données inconnues  
10%

Ont déjà eu recours à une maison d'hébergement  
45%

# APPARTENANCE À UN GROUPE AUTOCHTONES

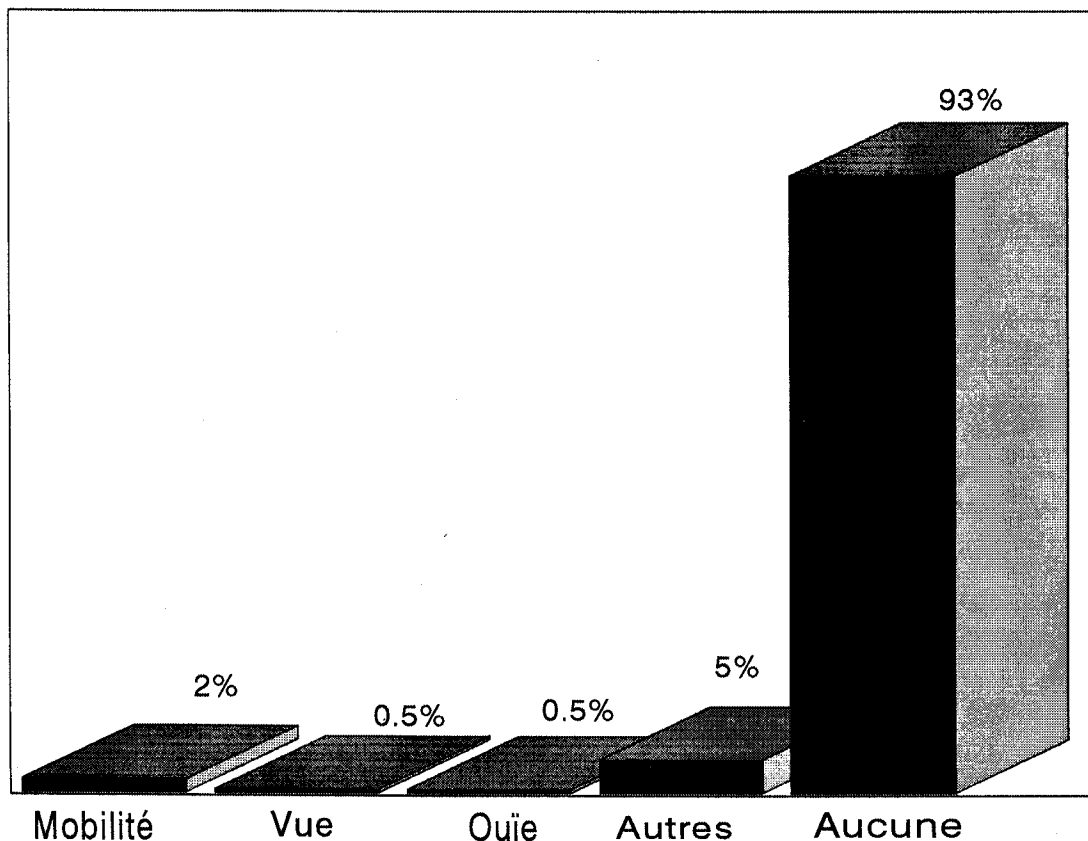
Indiennes inscrites  
24%



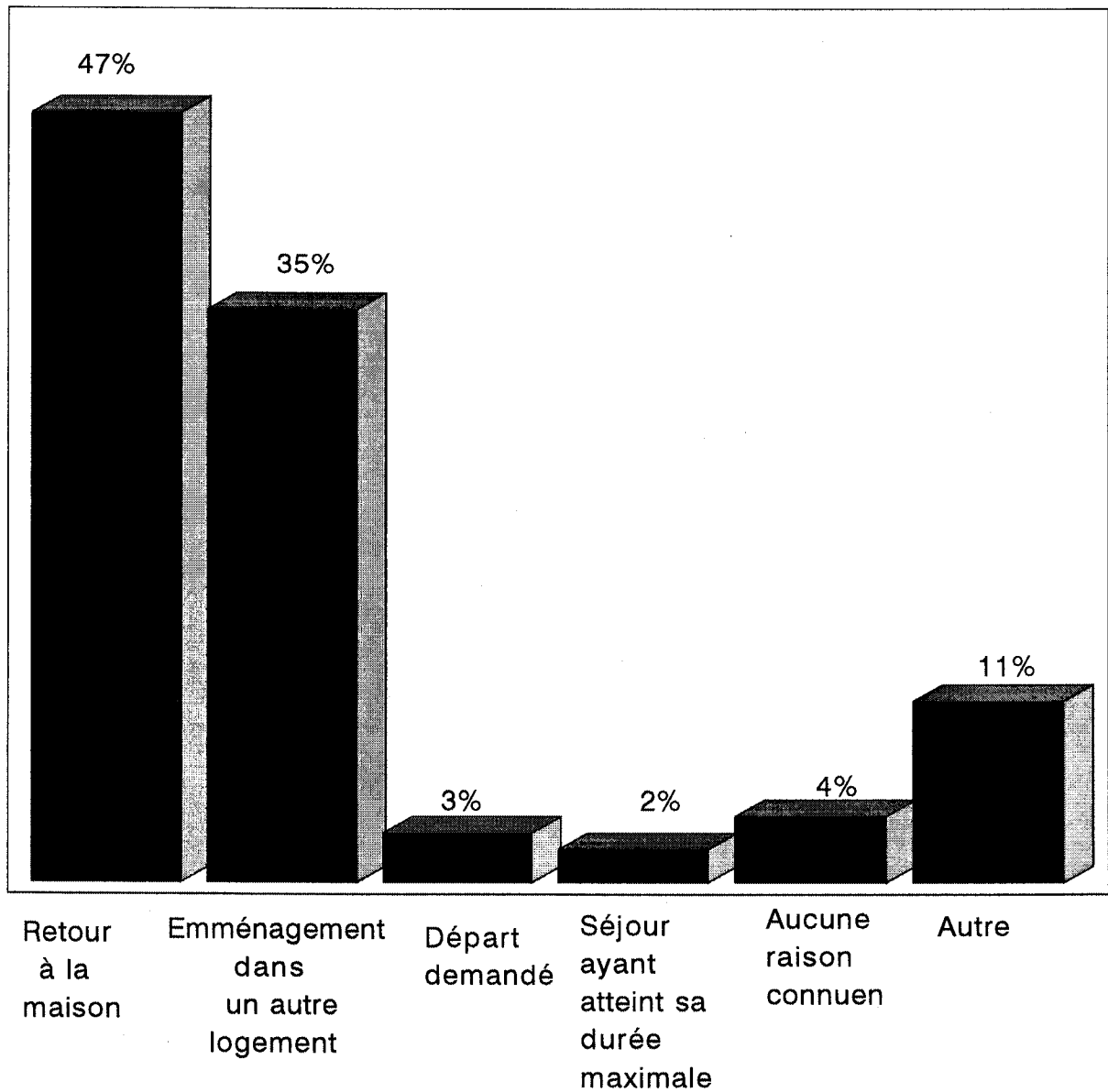
Non autochtones  
70%

Non inscrites - 2%  
Statut inconnue - 2%  
Inuit - 1%  
Métisse - 1%

# LIMITATIONS FONCTIONNELLES DES CLIENTES

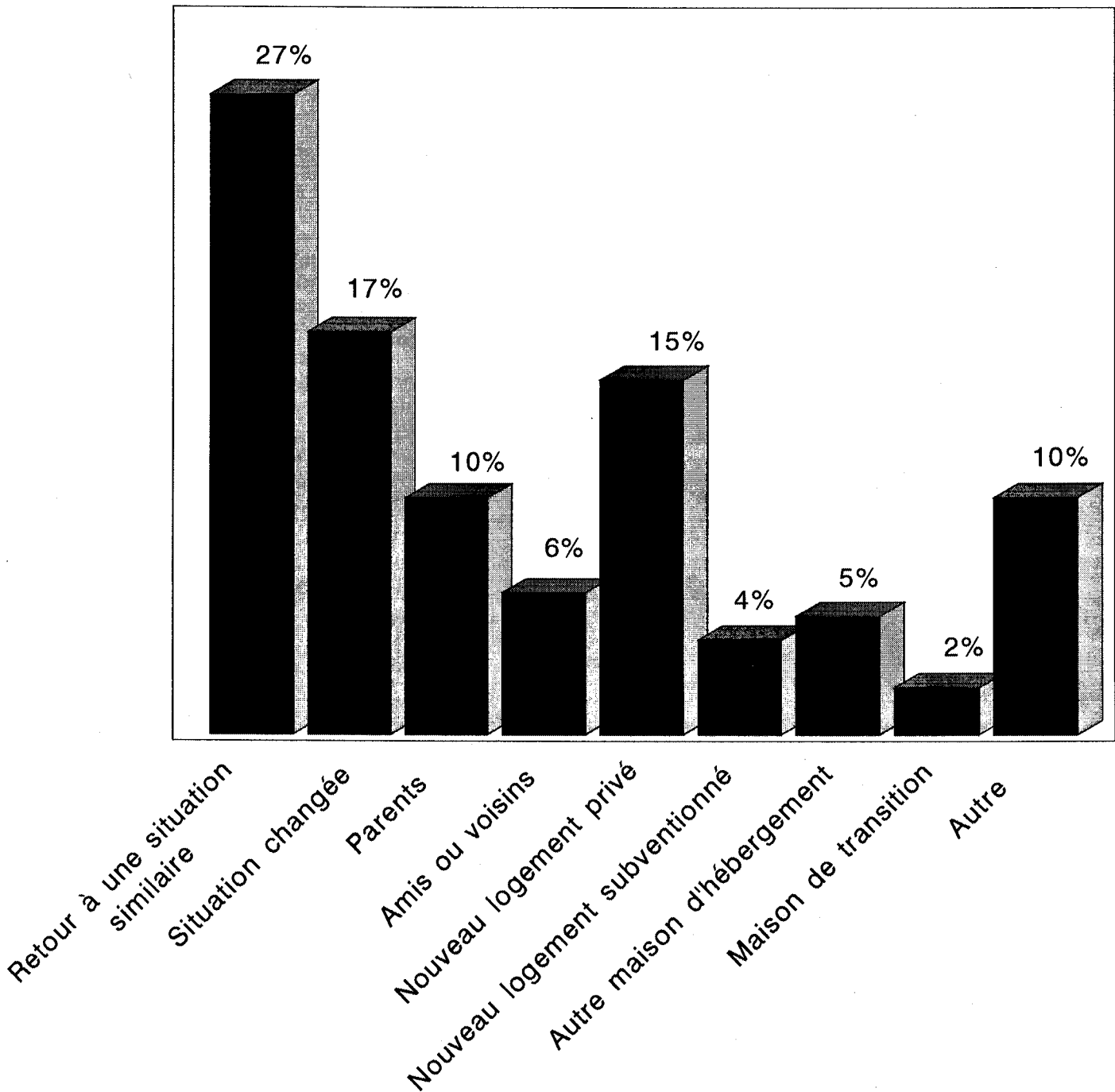


# RAISONS DU DÉPART DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT





# DESTINATION OU SITUATION APRÈS AVOIR QUITTÉ LA MAISON D'HÉBERGEMENT

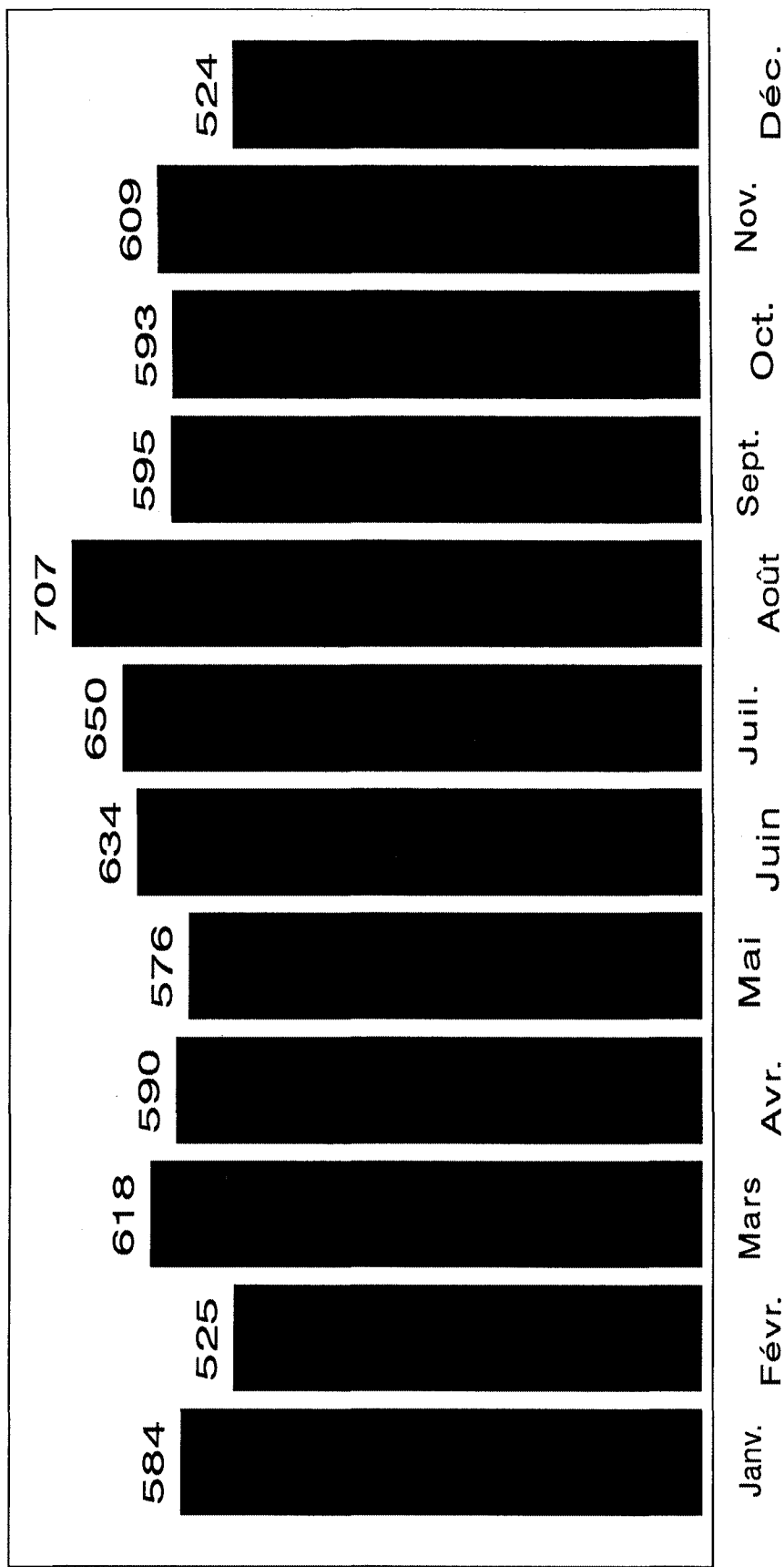


**ANNEXE B**

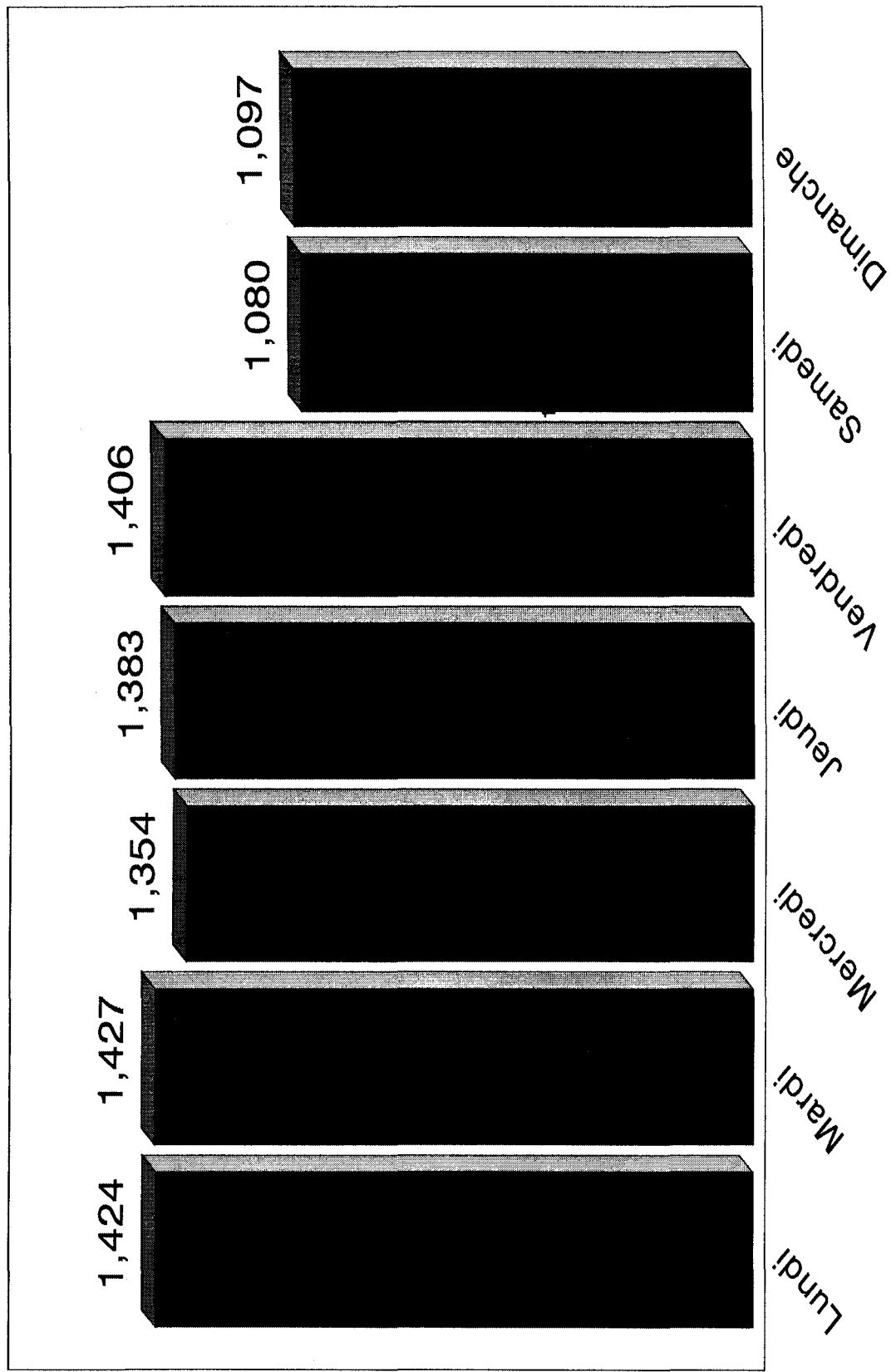
**PROFIL D'UTILISATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT D'OPÉRATION REFUGE**

**Source : Système d'information sur la clientèle pour l'évaluation  
d'Opération refuge, SCHL, 1993**

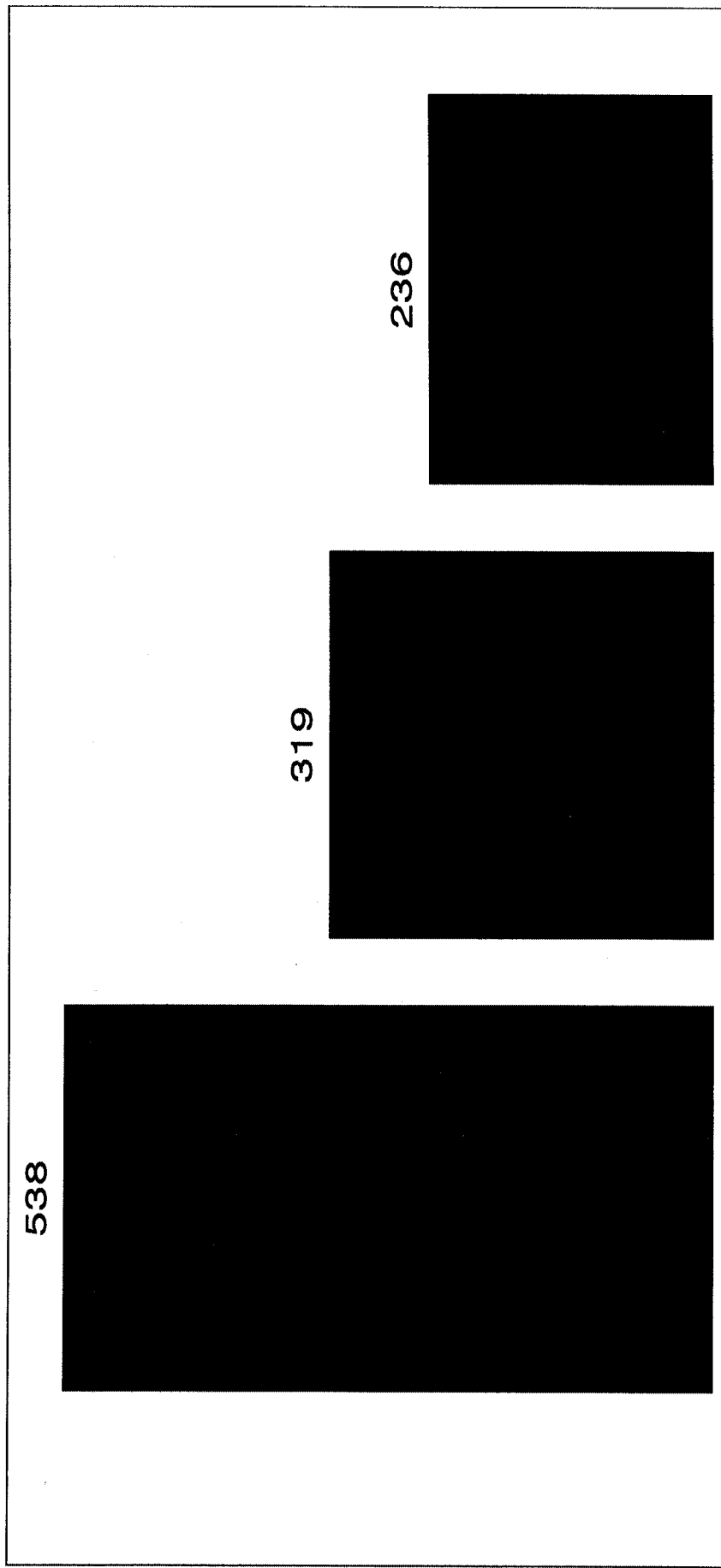
# NOMBRE D'ARRIVÉES PAR MOIS (Nombre de femmes)



# NOMBRE D'ARRIVÉES SELON LE JOUR DE LA SEMAINE



NOMBRE D'ARRIVÉES PAR JOUR DURANT UN MOIS  
(MOYENNE)



Premier jour du mois

Chaque jour intermédiaire

Dernier jour du mois